

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 27 NOVEMBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 27 novembre 2024*

Aujourd'hui, à quinze heures quarante, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 76 Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.